

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-27/2024**

**Objet : Convention avec l'association l'Ecole du chat de Valence pour la gestion durable de la population féline.**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois mai à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents :** Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – BARRE Damien.

**Excusés :** Néant.

**Absents :** PHILIBERT Carine – JUVENON Marie-Hélène.

**Procuration :** Néant.

**Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.**

- ◆ Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2212-2,
- ◆ Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.211-27 et L.214-3,
- ◆ Vu le code de la santé publique,
- ◆ Vu le projet de convention ci-annexé,
- ◆ Vu le tableau des subventions 2024,

Considérant que, la prolifération de chats libres sur le territoire communal pose divers problèmes notamment de salubrité publique et de nuisances diverses.

Considérant que, l'association l'Ecole du chat de Valence propose la signature d'une convention permettant la capture, l'identification et la stérilisation de chats non identifiés, permettant ainsi le contrôle des reproductions. Que l'association interviendra sur ordre de la commune par arrêté précédé d'une information de la population.

Considérant que, la commune octroi un montant de 1 000 € pour l'année 2024.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention ci-annexée et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

Fait à Clérieux, le 24 mai 2024.

**Le Maire**  
Fabrice LARUE



**Le secrétaire de séance**  
Jean-Marie WOZNIAK